

Questions orales

Deux jours plus tard, le ministre de l'Immigration de l'époque déclarait ceci:

... on rejettera tous ceux, quels qu'ils soient, qui sont accusés de violence.

J'ai une question très simple et très directe à poser à la ministre. Pourquoi le gouvernement a-t-il violé la parole donnée à la Chambre et aux Canadiens en permettant à des rebelles contras d'entrer au Canada alors que beaucoup d'entre eux ont un horrible dossier de violation des droits de l'homme et contreviennent de ce fait à l'article 19 de la Loi de l'immigration du ministre?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Tout d'abord, monsieur le Président, je maintiens les déclarations de mon collègue. Comme le député le sait, ces demandes sont examinées cas par cas. Les gens qui ont un dossier de criminels de guerre et de terroristes ne sont pas admis comme réfugiés au Canada.

La meilleure façon de résoudre cette difficulté c'est d'adopter les mesures que renferment les deux projets de loi dont la Chambre est saisie. Elles nous permettront d'écarter les requérants qui ne devraient pas entrer chez nous. Nous continuons entre temps à examiner cas par cas chaque demande d'où qu'elle vienne. Comme le sait le député, ce n'est qu'un pays parmi tant d'autres qui nous posent des difficultés.

M. Marchi: Les déclarations de la ministre d'État aux Affaires extérieures et du ministre de l'Immigration de l'époque vont à l'encontre de la politique du gouvernement et la Loi de l'immigration aux yeux desquelles ces individus sont inadmissibles. Cela ne veut pas dire qu'on ne devrait pas venir en aide aux réfugiés authentiques. La ministre fait preuve d'irresponsabilité en ne tenant pas compte de ce point très important.

LES FAUX PASSEPORTS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, à propos du réseau de fabricants de faux passeports, qui facilite l'entrée de ces rebelles contras au pays, le principal responsable pour l'immigration des services de la ministre a dit ceci:

... il ne s'agit pas d'un délit grave, en ce qui concerne le Canada.

Comment le gouvernement peut-il justifier une position officielle qui approuve en fait cette activité criminelle? Comme le gouvernement était au courant de ce complot depuis le mois d'avril, pourquoi n'a-t-il pas mis un terme à cette opération qui va indiscutablement à l'encontre de la législation actuelle, et pourquoi n'a-t-il pas traduit les coupables en justice?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est moi qui suis porte-parole du gouvernement et de ce ministère, et je prends cette affaire très au sérieux, et le solliciteur général aussi. En fait, il n'y a pas plus d'une semaine, ont eu lieu des réunions internationales auxquelles participait ce dernier et on y a notamment discuté du problème international très répandu des faux. Nous prenons l'affaire très au sérieux; il ne s'agit cependant pas uniquement du Nicaragua, mais des gens qui sont ici. La plus belle preuve, c'est l'intervention de la police au cours de la fin

de semaine. Je commence à être lasse d'entendre le député insinuer que je ne prends pas mon travail au sérieux.

* * *

[Français]

LES FINANCES

LA CRÉATION D'UN POSTE D'OMBUDSMAN AUX SERVICES FINANCIERS—LA POSITION DU MINISTRE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le Comité des finances et des affaires économiques vient de déposer son rapport qui conclut que les frustrations et la colère des consommateurs, au sujet des banques, sont fondées et justifiées. Le ministre va-t-il immédiatement donner suite aux recommandations du Comité, et plus particulièrement aux recommandations du rapport du NPD demandant la création d'un poste d'ombudsman dans le domaine des services financiers, dont la responsabilité sera de jouer le rôle d'arbitre?

[Traduction]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense avoir répondu à la question du député. J'ai dit que nous allions faire une étude approfondie du rapport du comité. Je l'ai déjà lu en diagonale, mais je veux y réfléchir avant de le commenter. Cette observation vaut pour la question que le député vient de poser.

LA RECOMMANDATION DE BLOQUER LES FRAIS BANCAIRES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, dans le rapport déposé aujourd'hui, le comité se porte à la défense des consommateurs qui, au comité et à la Chambre, se sont plaints à grands cris d'avoir été assommés à coup de frais bancaires. La seule chose qui manque dans le rapport, c'est une formule de dédommagement immédiat pour les consommateurs canadiens.

Le ministre voit-il d'un bon oeil la recommandation des membres néo-démocrates du comité, soit que les frais bancaires soient bloqués pour un an, surtout que la Banque Royale a déjà adopté cette ligne de conduite?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je comprends ce point de vue, car les électeurs ont fait ce genre d'instances à tous les députés. En réponse aux questions, j'ai dit à quelques reprises que nous allions nous inspirer des délibérations du comité sur la question des frais bancaires pour décider de la suite à donner. Toutefois, le député n'est sûrement pas impatient au point de s'attendre que j'aie une réponse toute cuite à peine quelques heures après le dépôt du rapport.

Il doit comprendre pourquoi nous voulons nous pencher sur la question. Nous n'avons pas l'intention de remettre notre décision indéfiniment; quand ce sera chose faite, il pourra constater que nous avons tenu compte de l'intérêt du consommateur avant de prendre notre décision.